

Dans tous les cas, le doyen informe que le projet présenté au conseil de ce soir ne pourra pas être soumis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de lundi 6 décembre 2021, mais si un accord est trouvé, il pourra l'être ultérieurement.

Le doyen demandera donc par écrit la garantie d'une ouverture en septembre prochain, sachant que si la réponse est négative, le projet sera abandonné. D'après le doyen, il existe vraisemblablement un réel problème de concertation entre le président et la vice-présidente en charge du dossier, qui nous ont laissé travailler sur notre projet, pour finalement trois jours avant le passage définitif en commission, nous informer que l'objectif, en réalité, était d'arriver à un autofinancement. En tant que doyen, il se dit inquiet pour les futures maquettes de master, parce qu'à l'évidence la même demande sera formulée pour tous les masters ayant un lien plus ou moins proche avec la professionnalisation. Or, *a priori*, la distinction entre le domaine professionnel et la recherche n'existe plus normalement. Donc, tous les masters peuvent être soumis à cette exigence de la professionnalisation et de l'alternance et par déduction être amenés à basculer dans l'autofinancement.

Arianna ESPOSITO demande si les trois parcours de masters existants, co-habilités avec Besançon sont déjà autofinancés ou si seuls les nouveaux parcours sont concernés. Sur un plan pédagogique, elle s'étonne aussi de l'incohérence d'un autofinancement pour un tel projet de master et d'un système d'alternance, notamment pour les enseignements d'anglais.

Anne JEGOU répond que certaines Unités d'Enseignement sont partagées et elle comprend qu'apparemment, pour les diplômés susceptibles de générer de l'argent, on nous demanderait un autofinancement. Elle ajoute qu'actuellement, dans notre UFR, aucun master n'est autofinancé, mais qu'il existe des DU (diplômes universitaires). Anne JEGOU, en se basant sur les échanges avec sa collègue en charge de deux des licences professionnelles autofinancées, explique qu'il ne s'agit pas du « même métier » et que cela s'apparente presque au travail d'un VRP (vendeur, représentant et placier) ; système très inégalitaire pour les étudiants. Elle pense que l'obtention d'un diplôme autofinancé doit réellement susciter l'inquiétude (sauf pour un DU où la situation est différente).

Anne JEGOU, concernant l'alternance, poursuit que celle-ci est actuellement impossible pour la première année du master, ceci tant que les mutualisations avec le master TMEC et le calendrier de cette filière sont en place, mais également parce qu'un tel schéma est réellement voué à l'échec et mettra à mal l'attractivité du diplôme. Elle pense qu'il sera possible d'engager une discussion, mais seulement dans plusieurs années, après un débat constructif sur les différents partages de modules avec la filière TMEC. Dans tous les cas, Anne JEGOU est convaincue que l'alternance doit rester minoritaire et qu'elle est impossible avec un calendrier spécifique comme le nôtre. Sur son expérience cette année, concernant la licence professionnelle, la situation semble quelque peu « effrayante ». En effet, l'année dernière trois contrats d'apprentissage avaient été formalisés, pour cette année, elle compte déjà sept contrats d'apprentissage signés pour vingt-deux étudiants au total. Anne JEGOU précise qu'elle n'a pas démarché les entreprises ou les collectivités pour accueillir les étudiants, mais qu'elle est restée dans son rôle de conseil et de vérification des contrats. Il est évident que l'apprentissage a effectivement beaucoup de succès actuellement et que des sommes conséquentes sont en circulation sans pour autant revenir à l'UFR (*le SEFCA prélève, ainsi que le CFA du Sud et la transparence des comptes ne lui paraît pas toujours évidente*). Elle pense que l'apprentissage doit rester une source de financement complémentaire sans devenir le principal financement d'un diplôme.

Clara PRIVÉ, concernant les cinq cent quatre-vingt-deux heures perdues, demande des précisions et souhaite connaître l'impact d'un éventuel veto présidentiel sur la poursuite de la licence professionnelle. Anne JEGOU répond qu'il n'y a pas de raison de supprimer cette filière.

Le doyen ajoute qu'à l'issue d'un rendez-vous avec les géographes, il a été convenu, dans le cas d'un accord pour ouvrir ce nouveau parcours, dans un souci de correction envers les services centraux, d'annoncer la fermeture de la licence professionnelle, comme précédemment exposé ; c'est la condition pour dégager le budget et l'attribuer à l'ouverture du parcours de master.

Dans le cas d'une réponse négative, la licence professionnelle sera préservée pour ne pas perdre ces heures. Anne JEGOU rapporte que la création de ce nouveau parcours a représenté beaucoup de travail en équipe sur le dossier.

Le doyen attend une réponse écrite pour obtenir des précisions suite aux questions qu'il a soulevées et se dit troublé par certains faits dont il n'avait pas eu connaissance. En effet, Madame MORLAIX a adressé une lettre en date du 23 novembre 2021, se faisant l'écho du président, signalant que trente mille heures d'enseignement hors maquette devront être résorbées à l'échelle de l'université. Le doyen ne comprend pas très bien les termes de cette information, car au niveau de notre UFR, nous n'avons pas d'enseignement hors maquette, sauf la préparation à l'agrégation d'histoire, pour laquelle nous ne dépensons pas intégralement les heures chaque année. Comment pourrions-nous résorber trente mille heures à l'échelle de l'université, alors que nous contribuons à hauteur de soixante heures à ces trente mille heures ?

Le doyen pense que les instances essaient de trouver des fonds face aux difficultés financières que pourraient rencontrer l'UFR et incite à l'image du fonctionnement de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) à l'autofinancement. Il ajoute que dans notre cas, cela ne sera sans doute pas possible, même avec un repositionnement sur le marché du travail, très compliqué. En termes d'économie de l'innovation, la situation paraît absurde.

Le doyen souhaite tout de même soumettre à l'approbation du conseil cette maquette, qui porte les grandes lignes pédagogiques et un projet scientifique et qui a été bien reçue à la commission de la pédagogie. Il précise que les éléments financiers ne concernent pas la maquette et que le soutien du conseil pour ce projet n'empêche pas les négociations ultérieures sur le sujet.

Le projet du nouveau parcours de master en géographie est adopté à l'unanimité.

Yves BOQUET propose de demander un entretien avec la présidence.

Le doyen répond que le président a été sollicité, mais précédemment une démarche sur un autre dossier est restée sans réponse et qu'il est toujours dans l'attente d'un retour.

5 – Calendrier et processus de l'autoévaluation des formations

Le doyen rappelle qu'une réunion avec les représentants de l'HCERS est prévue jeudi 2 décembre 2021 de 14 heures à 17 heures, pour dialoguer avec cette instance dans le cadre de l'autoévaluation actuelle des équipes des laboratoires sur les formations. Il demande si des personnes seraient intéressées pour représenter l'UFR Sciences Humaines à cette réunion.

Sabine LEFEBVRE informe de son empêchement pour motif de soutenance de thèse et que son adjoint, ainsi que son attaché de direction s'y rendront. Elle propose de transmettre les informations rapportées par ses collaborateurs.

Le doyen, suite à la réunion entre les doyens et la vice-présidente Madame Karen FIORENTINO en charge du dossier, explique, qu'en sortie de plan, les formations des laboratoires sont soumises à des évaluations par des instances indépendantes, mais sous les ordres du ministère. Dans cette perspective, des questionnaires ont été envoyés récemment aux laboratoires et à leurs équipes pédagogiques ; au niveau de l'UFR sont concernés les responsables de mention (pour les licences = responsables de L3). Il ajoute que ce questionnaire, sous forme de tableaux statistiques, est à compléter en s'aidant du glossaire annexé. Le doyen informe que les services centraux, en possession des éléments statistiques demandés, en « renseigneront » finalement une partie. Il poursuit qu'il écrira aux directeurs de département afin qu'ils effectuent une vérification et souhaite « bon courage » à tous les intervenants.

Ces données d'autoévaluation, après vérification et analyse seront soumises au conseil d'UFR, puis transmises par la direction de notre composante, qui sera destinataire des remarques formulées par les instances et sera éventuellement convoquée, avec les responsables de diplômes, pour répondre aux interrogations des évaluateurs. L'échéance est fixée à la fin février 2022, mais toutes les données statistiques devront avoir été collectées avant le 15 janvier 2022.

Le doyen évoque l'éclaircissement partiel, au moment de la réunion avec la vice-présidente Karen FIORENTINO, du point concernant la traduction en termes de compétences de notre évaluation ; étant précisé que nos maquettes ne sont pas exprimées en termes de compétences, sauf sur la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Sabine LEFEBVRE demande confirmation de la date d'échéance et de sa source.

Arnaud LELEU pensait remettre le dossier à la mi-avril 2022, voire fin avril 2022.

Le doyen explique avoir reçu l'information de la vice-présidente, qui au regard de la nécessité de faire passer les dossiers à la CFVU et au conseil d'administration, souhaite un retour suffisamment tôt. Il précise que les dates indiquées sont des dates de remise finale, qu'il nous faudra donc anticiper, en atteignant la phase d'évaluation collective le plus tôt possible, ceci afin de respecter les contraintes intermédiaires.

Jean-Pierre THIBAUT souhaite obtenir des précisions sur la taille des documents à retourner.

Le doyen répond, qu'explicitement, nous avons reçu une consigne de concision et que la formulation en tableaux a été prévue pour limiter nos écrits. Il nous est donc demandé, par rapport aux évaluations précédentes, de nous autolimiter en évitant les laïus généraux et en fournissant simplement de courtes observations dans chaque case, sachant qu'une partie du travail consistera à produire des éléments de preuves sur les informations données.

6 – Questions diverses

Clara PRIVÉ formule des interrogations concernant la **réduction annoncée de la capacité d'accueil en psychologie** et présume d'une logique similaire à la situation existante en Droit-Sciences Économiques et Politiques, où cent places en première année de droit ont été supprimées.

Elle pose deux questions :

- Pourquoi ne pas en avoir délibéré en conseil d'UFR, alors que l'UFR DSEP, après en avoir délibéré en conseil de composante a notifié dans son procès-verbal l'obligation non motivée d'une telle décision, prise en raison d'un manque considérable d'enseignants et du gel au niveau de la formation ? ;
- Puisque la décision concernant le département de psychologie a été prise sans délibération préalable en conseil d'UFR, quelle est la logique d'une telle réduction à hauteur de cent trente-cinq places en première année ?

Le doyen précise que la filière LAS a d'ailleurs été fermée.

Il répond que traditionnellement, compte-tenu de la diversité disciplinaire de notre UFR assez particulière, puisqu'elle comprend six départements proposant des disciplines assez différentes les unes des autres, son fonctionnement s'appuie sur une structure confédérale au niveau des départements, siégeant en conseils de département et composés d'enseignants et de représentants des étudiants pour approuver leurs décisions. Le doyen explique que la réduction d'effectifs, objet des interrogations formulées par Clara PRIVÉ, a été prise dans ce cadre et ajoute avoir respecté les choix du département de psychologie, malgré son opposition à la suggestion de la présidence de réduire les capacités d'accueil (cf le procès-verbal de la séance du 12-10-2021).

Maryse GAIMARD informe qu'elle a reçu avec les responsables de première année, un message électronique relatif à l'appel aux projets « Vie étudiante 2022 », stipulant que désormais l'université n'assumerait plus la charge de ces dossiers, mais que cela reviendrait aux composantes.

Le doyen a eu connaissance de cette information, mais s'étonne de n'avoir pas avoir été destinataire du message. Il a donc demandé, en tant que directeur de la composante, à Madame MORLAIX de bien vouloir lui adresser cette demande, cependant le doyen est toujours sans réponse.

Par conséquent, il souhaite que rien ne soit entrepris et ajoute qu'aucune dépense ne sera engagée par l'UFR en l'absence de budget. Le doyen précise que chaque département est néanmoins libre de décider individuellement d'y répondre mais aucun fond ne sera accordé par la composante.

Clara PRIVÉ, sans incriminer les départements, constate et déplore que le contexte actuel, de réductions d'effectifs, de demande d'autofinancement des formations, de suppressions de primes, de prélèvements dans les budgets, de non renouvellement de postes d'enseignements et de contrats ATER, etc., est très inquiétant pour l'avenir de l'université et pour la pluridisciplinarité.

Elle s'indigne que la seule solution envisagée soit la réduction des capacités et la suppression des groupes dans les filières.

Jean-Pierre THIBAUT remarque que le problème est de savoir à quel niveau de pouvoir adresser ses doléances. À son sens, dans le cas présent il ne s'agit pas vraiment de les adresser à l'université de Bourgogne.

Il propose de regarder le portrait national et plus particulièrement celui de l'uB, où nous sommes passés en quelques années de vingt-cinq mille à trente mille étudiants,

Le doyen intervient pour corriger ces chiffres qui comprennent des inscriptions diverses (écoles d'infirmières, classes préparatoires, etc...), désormais « universitarisées » ; cette croissance est selon lui, à considérer au niveau de la moitié des données affichées.

Jean-Pierre THIBAUT, même en intégrant cette correction, constate une perte de plusieurs milliers de postes d'universitaires au niveau national. D'ailleurs, il rappelle que le département de psychologie, compte-tenu du peu de postes attribués, se trouve régulièrement dans l'impossibilité d'accomplir convenablement sa mission. La réponse de l'université, faute de moyens et ne présageant d'aucune solution budgétaire à long terme, a été, pendant la gouvernance par l'ancienne équipe de direction, de laisser filer les effectifs de psychologie. Le rectorat a ensuite souhaité l'absorption du plus grand nombre possible d'étudiants dans les universités, ce qui a gonflé les capacités d'accueil, à six cents étudiants en L1.

Finalement, Jean-Pierre THIBAUT informe, qu'à l'issue d'une réunion interne au département de psychologie, en présence de la vice-présidence, les directrices de département ont proposé une capacité d'environ : 380 primo-entrants + les redoublants éventuels = environ 480 étudiants en première année de psychologie. Il résume que dans tous les cas, l'encadrement restera largement insuffisant.

Claire VANESSE-URBAIN remarque que la capacité d'accueil en master s'élève à seulement quatre-vingt-dix places et s'interroge de l'offre d'inscription à hauteur d'environ six cents étudiants en première année de licence ; elle s'interroge sur la pertinence de mettre un « entonnoir » en fin de parcours de licence et s'inquiète pour le devenir des étudiants.

Arnaud LELEU rappelle que ces discussions relatives aux capacités d'accueil, déjà engagées par le passé, avaient dans l'accord général, débouché sur la décision de voter une réduction des effectifs, mais la présidence avait demandé de rouvrir des places au moment de la mise en place de Parcoursup.

Le doyen ajoute qu'à ce moment précis, nous avons reçu des propositions de postes du rectorat et du ministère; cependant, la présidence Bonnin avait refusé.

Arnaud LELEU ajoute qu'en compensation, la présidence avait attribué des postes supplémentaires d'ATER.

Aucune autre question n'étant formulée, le doyen remercie les membres du conseil, assure du soutien de l'UFR aux collègues géographes dans la présentation du projet de nouveau parcours de master et lève la séance à 19 heures 25.

La Secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



Le Président du Conseil d'UFR
Philippe SALVADORI

